

NOUVELLES 2008

- **23.12.2008.** Le collectif a décidé de rester discret sur le plan médiatique, pour l'instant. Il y a des sujets bien préoccupants à venir. La cellule de veille des 33 hectares reste, toutefois, très vigilante.
 - **2.12.2008**-Honneur à LEVI-STRAUSS qui nous a mis en garde, bien des années, avant que la sauvegarde de l'environnement ne soit considérée comme "une cause nationale", contre notre tendance à consommer de manière " boulimique" les " richesses qui nous entourent" avec " une intensité et une rapidité beaucoup plus grande que nous parvenons à les renouveler". Combien de temps a-t-il fallu à cet ancien champ de manœuvre pour devenir "ce savant champenois»? Combien de temps faudra-t-il à nos élus pour voir les richesses qui les entourent ? Il faut continuer à faire circuler les pétitions, à faire circuler l'information.
-

- **11.11.2008**- Suite aux rumeurs concernant la réactualisation du projet de pôle mécanique, revu à la baisse, que penser de l'article passé dans l'union du 12.avril 2008?
Pôle mécanique: Sans préjuger de l'avenir, la communauté de communes devra néanmoins faire des choix. « Il n'est pas question de s'interdire tout investissement. Il s'agit d'une tendance. »
Alors, quid du pôle mécanique dans cette politique d'économies ?
« Actuellement, le pôle mécanique tient la corde, mais ce n'est pas une fin en soi», précise le président.
« Aucune décision n'est arrêtée dans la mesure où ce n'est qu'un projet. Quant à la polémique sur le déboisement du site, c'est une donnée qui a du mal à passer, mais que l'on fasse ou non un pôle, il fallait dépolluer. Il fallait également réaliser les études de faisabilité. Ces études seront le gage que les décisions seront prises de façon raisonnée. » Seule certitude : la communauté devra se pencher sur la question dans les prochains mois. « Il faudra se prononcer et dire si on y va ou pas. » Une question qui promet déjà de vifs débats."
-

- **27.10.2008**- Article sur l'Union, ce jour
http://www.lunion.presse.fr/index.php/cms/13/article/198590/Champ_de_tir_depollue___le_perimetre_ferme_demain
Champ de tir dépollué .../... Une entreprise spécialisée va réaliser cette opération qui va entraîner la mise en place pendant deux heures d'un périmètre de sécurité dans un rayon de 533 mètres. Les gens du voyage accueillis à la Fertiline et les 12 entreprises de la zone seront temporairement évacués et la route départementale 40 A fermés à la circulation entre le giratoire de Pierry et le giratoire de Chouilly. Un chantier de deux mois.../..."
- **27.10.2008** : La dépollution du champ de tir démarre et préfigure l'installation à venir d'une nouvelle ZAC
- **12.10.2008** : La CCEPC envisage de présenter aux élus de CUIS le projet de pôle mécanique sur le champ de manœuvres.
- **12.10.2008**: Il est question de présenter à Cuis, un nouveau projet de pôle mécanique " revu à la baisse"
- **9.10.2008**- Pas de nouvelles du terrain militaire- Monsieur le Sous-Préfet avait parlé d'une réunion en mai 2008, puis en septembre pour faire le point de l'audit.../....
- **8.10.2008**. Annotations sur le cahier registre de révision du PLU de Pierry.

• **8.10.2008**- 8 interventions sur " le cahier registre " de l'enquête publique déposée en mairie de Pierry. L'association Marne Nature Environnement y a déposé ses remarques .Les conclusions du Commissaire enquêteur seront consultables en mairie, 1 mois après la clôture de l'enquête (19.09.2008).Un Dossier " IMPACT PAYSAGE" a été remis le 19.09.2008, au commissaire enquêteur, celle-ci devrait être, elle aussi, consultable.

• **9.09.2008**- Une seule remarque sur le registre de l'enquête publique déposée en mairie de PIERRY. L'information auprès des "Pierritiers et Pierritières" est-elle bien passée ? Cette commune va-t-elle devenir la plus "zacée" de toutes les communes de la CCEPC ?

• **23.08.2008** - Epervier d'Europe

<http://fr.youtube.com/watch?v=xYyAXRcyhm4>

• **22.08.2008**- 1193ème signataire de la pétition sur Internet ce qui fait passer le compteur à 3250 signataires.

• **18.08.2008**- Enquête publique en mairie de PIERRY pour une révision simplifiée du PLU sur la zone " les champs poulins" en vue de la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Cette enquête lance une réflexion sur l'utilisation et le recyclage des espaces existants (ex1: les terrains correspondant aux anciennes emprises SNCF, à proximité des futurs ateliers de maintenance TER= Parc Val de champagne ex2:réhabilitation et reconversion des quartiers Margueritte et Rolland) et le bien fondé du dézonage des terres agricoles à des fins de "zacifications "commerciales et/ou industrielles

Au Sud d'Epernay et sur PIERRY: Zone des forges, Zone des forges II, Zone commerciale St Julien, Zac Terres rouges, ZAC Porte Sud (espace existant réhabilité), Zone d'activités Val de champagne (Nord d'Epernay- zone recyclée) !Pour l'instant 6 ZAC encerclent Epernay et ce , en combien d'années ?

La ZAC de OIRY, située en bordure de la départementale Châlons en Champagne/Epernay est-elle complètement remplie ?

Pendant combien de temps allons-nous encore sacrifier des terres agricoles ?

Quelles sont les conséquences à moyen et long terme d'un dézonage anarchique des terres agricoles autour des villes ?

Combien de ZAC se transforment-elles en friches industrielles ?

L'étalement urbain est-il justifiable dans un contexte de faible croissance démographique ?

L'étalement péri urbain des zones commerciales contribue à désertifier les centres villes et doit être mûrement réfléchi.

Cette frénésie de dézonage de terres agricoles autour d'Epernay est difficilement justifiable dans la mesure où il existe encore des possibilités d'investissements fonciers à moyen et long terme sur la Communauté de Communes d'Epernay Pays de Champagne .Les possibilités de développement ne sont pas exclusivement positionnées sur le SUD d'Epernay ! (Voir OIRY , sa position géographique et son infrastructure routière.../....)

Les sols artificialisés ne cessent de croître et la consommation énergétique liée aux transports est et sera l'une des principales sources de l'aggravation de l'effet de serre .../...

pludepierryavantrvisionpluaprsmof ications20082008.pdf

• **26.07.2008**- Article réalisé, par O.R, journaliste, présent aux Etats Généraux du Paysage le 8.02.2007 à Paris.

etatsgnrauxdupaysageor24072008.pdf

• **24.07.2008** - Enquête publique sur le projet de révision du PLU de Pierry du 18.08.2008 au 19.09.2008, à la mairie de PIERRY: le lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 16h à 18h30. Le mardi et le jeudi jusqu'à 18h. Fermetures de la mairie le 21 et 28.08.2008.

Zone rouge : ZB 12 : aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage. (PLU déjà revu) Zone jaune et zone bleue : Les champs Poulains : Parcelles non bâties incluant l'ancien champ de tir (zone bleue) .Projet de ZAC.Zone verte : Ancien champ de manœuvres

Après la zone d'activités Terres Rouges, Après la Zone des forges, Maintenant PIERRY SUD .../.... Combien de temps faudra-t-il pour ceinturer Epernay, dénaturer le paysage et brader notre environnement ?

Pourquoi opter pour une telle constellation disgracieuse? Pourquoi ne pas opter pour l'agrandissement et l'aménagement de la zone existante d'OIRY parfaitement située en bordure de la Départementale 3? (Vitrine idéale de l'économie locale).

ALERTE : "Les Zacovores" vont encore urbaniser, démanteler, encore et encore sans nos accords. Urbanisation à corps perdu, faut-il sortir les cors pour alerter les riverains qu'ils se réveilleront un beau matin dans un décor essentiellement urbain, bétonné, en un temps record.

REAGISSEZ en montrant votre désaccord, en allant noter vos observations sur ce projet de révision du PLU qui va mettre sérieusement en péril votre environnement.

• **19.07.2008**. 13000ème visiteur sur notre blog.

• **18.07.2008**. Réponse de la CCEPC à notre courrier du 17.06.2008.

L'idée du Pôle mécanique n'est pas abandonnée. Le président de la CCEPC ne confirme pas son abandon. De plus, sur le site de la CCEPC:

<http://www.ccepc.fr/ccepc.asp?IdPage=11167>, nous pouvons lire encore dans la rubrique : les projets à venir -"Projets à venir" Le Pôle Mécanique de Champagne, circuit auto-moto site à vocation pédagogique, économique et touristique."

[rponseccepc17072008.pdf](#)

• **17.07.2008**. L'article envoyé n'est toujours pas paru dans le journal local !

• **10.07.2008**. Article envoyé à l'Union, pour parution, sur la problématique boulimie de nos élus à construire des ZAC, ceinturant complètement nos villes .Une zone à Oiry, près de l'axe Châlons en Champagne/Epernay, peut être encore étendue ; elle répondrait aux investisseurs.

[zacomanie10072008.pdf](#)

• **10.07.2008** : Article paru sur l'UNION : " Entreprises, une nouvelle ZAC à Pierry"

[union10072008.pdf](#)

• Dans le cadre de la révision simplifiée du PLU de la commune de Pierry, en vue de la création d'un nouveau pôle d'activités économiques baptisé " PIERRY SUD DEVELOPPEMENT", la mairie de Pierry et la CCEPC organisent une réunion publique d'information le LUNDI 7 juillet à partir de 19h à la mairie de PIERRY

• **28.06.2008**: Le territoire de chasse des busards des roseaux est menacé- Nichée de 3 jeunes au nid, visible sur Youtube, en cliquant sur le lien suivant :

<http://fr.youtube.com/watch?v=P1y5UZWJYBs>

• **17.06.2008** : Courrier adressé à Monsieur le Président de la CCEPC



[courrierccepc17062008.pdf](#)

• **14.06.2008**: »Diaporama savart champenois" visible en cliquant sur le lien suivant :

http://fr.youtube.com/watch?v=NP5HKiXMW_A

- **6.06.2008**: 16 signatures de plus sur pétition papier.
 - **1.06.2008** - "Insectes, araignées, orchidées et papillons" visible sur Youtube en cliquant sur le lien suivant:
<http://www.youtube.com/v/NEKkzRNzMg>
-

- **23.05.2008** - 4 membres du collectif sont allés consulter (très succinctement) l'étude d'impact "en prévision de la future création d'un Pôle mécanique", lancée le 15 mai 2006 par le cabinet d'études " L'Atelier des Territoires" en partenariat avec un cabinet acoustique et réalisée en novembre 2006. Etude prévue en conseil communautaire pour 30 000€. La partie concernant l'environnement naturel et le paysage ressemble à une synthèse et non à une expertise initiale exhaustive sur le plan faune / avifaune / flore !!!!
- **22.05.2008** - Sur le site internet de la CCEPC, dans Espace Presse, LE PROJET DE POLE MECANIQUE DE CHAMPAGNE a disparu. Toutefois, dans la rubrique ENTREPRENDRE " De grands projets structurants", nous pouvons encore lire dans les projets à venir : " Le Pôle Mécanique de Champagne, circuit auto-moto dédié et site à vocation pédagogique, économique et touristique. "
- **22.05.2008** - Réponse du Président de la CCEPC suite à notre courrier du 18.04.2008 (consultable à la page REPONSES) .Des membres du collectif se rendent demain à 15h à l'Hôtel de la Communauté de Communes pour consulter l'étude d'impact réalisée par l'Atelier des Territoires.
- **21.05.2008** - "33 hectares d'espace naturel" visible sur Youtube en cliquant sur le lien suivant :
http://fr.youtube.com/watch?v=_062m4EXyDw
- **20.05.2008** - Pas de réponse de la CCEPC pour pouvoir consulter les documents demandés -Monsieur Laurent MADELINE, nouveau président, nous a confirmé que nous pourrions avoir accès à tous les documents souhaités. Pas encore de réponse de Monsieur le Sous Préfet.
- **15.05.2008** - 4 membres du collectif étaient présents au Palace pour la soirée/ débat sur le développement durable, agenda 21 .../...avec Jean Marie PELT et Denis CHEISSOUS (animateur de l'émission CO2 mon amour sur France Inter, le samedi de 14h à 15h). Interventions durant le débat sur le thème ou l'idée du " pôle mécanique" -Discussion en fin de soirée avec une conseillère communautaire de Chouilly.
- **7.05.2008** - L'enquête d'utilité publique lancée du 5 mai au 23 mai concerne l'acquisition par la CCEPC, d'une parcelle de terrain située sur les Champs POULINS, face à la zone d'activités Terres Rouges pour aménager une aire d'accueil pour les gens du voyage. Cet achat a été prévu lors du conseil communautaire du 16.11.2006- SCOTER 07/2005 - Schéma départemental 2002.
[avisdenquetepubliquezoneb12pierry7052008.pdf](#)
- **6.05.2008** : Nouvelle annonce légale publiée sur le journal local L'UNION. Le Commissaire enquêteur siègera à la mairie de Pierry les 7,14 et 23 mai de 16h à 18h30 pour recevoir les observations des intéressés sur l'enquête d'utilité publique lancée concernant l'acquisition par la CCEPC d'une parcelle de terrain sur " les champs Poulins" jouxtant l'ancien champ de manœuvre .
- **5.05.2008** : Réponse de monsieur le Sous Préfet - Voir page REPONSES
- **2.05.2008**: Réception de 2 courriers de Madame POITTEVIN adressés à la CCEPC et à la mairie d'Epernay (adjoint au maire chargé du développement durable).



[courrierscceptetmairiedeep29042008.pdf](#) Voir les copies, en page HISTORIQUE.

- **2.05.2008** : 2000ème signataire de notre pétition papier

• **2.05.2008**: Courriers du 29.04.2008, de Madame POITTEVIN adressés à la CCPEC et à monsieur N. Schmitt (adjoint au maire chargé du développement durable)

• **28.04.2008**: 609 pages visitées pour 62 visites sur le blog - Par contre, la pétition stagne- Nous attendons toujours notre 2000ème signataire papier

• **25.04.2008**: Article sur l'Union: AVIS D'ENQUETE. Projet d'acquisition par la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, d'une parcelle de terrain située sur le territoire de la commune de Pierry, lieudit " les Champs Poulins" nécessaire à l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage.

Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Pierry pendant 19 jours du lundi 5 mai au vendredi 23 mai 2008 inclus.

• Pour situer les terrains, en question, il vous suffit d'ouvrir le document Word ci-dessous, qui s'ouvrira dans une autre fenêtre .En fermant la fenêtre, vous revenez sur cette page.

champs-poulins-sur-commune-de-pierry-25042008.doc

Toutefois, sur le compte-rendu du conseil Communautaire du 10.05.2007, on peut lire : « L'acquisition par la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne d'un espace foncier de 65 hectares sur la commune de Pierry, permettrait de satisfaire les demandes croissantes d'investisseurs et ainsi contribuer au développement économique de la Communauté. Au regard de cet exposé, le choix s'est porté sur les parcelles ZB15, 42, et 44, sises sur la commune de Pierry »

Sur la motion suivante : « Ainsi, il vous est demandé d'autoriser le Président à solliciter auprès de monsieur le préfet du département de la marne, l'ouverture d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire dans le cadre de la déclaration d'utilité publique sur les terrains susvisés » 3 voix contre : D. POTHELET- B.FAMELART-C.MANDOIS

• **24.04.2008**. La chenillette et la cabane de chantier LOXAM ont été déménagées.

• **21.04.2008**: "Les travaux de prises de données sont terminés. La chenillette ne circule plus sur le terrain depuis une semaine. Le traitement et l'exploitation des données ont commencé"

• **18.04.2008** - Le collectif demande un rendez-vous au nouveau Président de la CCPEC.

• **18.04.2008**: Demande de rendez-vous auprès de Monsieur le Sous Préfet pour faire le point sur l'audit pyrotechnique arrivant à terme - Demande de rendez-vous auprès de Monsieur Madeline, nouveau Président de la CCPEC - Demande de rendez-vous auprès de la DIREN.

• **12.04.2008**-

<http://www.lunion.presse.fr/index.php/cms/13/article/123754/> Monsieur Laurent MADELINE, président de la CCPEC, livre ses positions sur " le Pôle mécanique". "Actuellement, le pôle mécanique tient la corde, mais ce n'est pas une fin en soi -

Aucune décision n'est arrêtée dans la mesure où ce n'est qu'un projet «Seule certitude: la communauté devra se pencher sur la question dans les prochains mois. « Il faudra se prononcer et dire si on y va ou pas. » uniondu12042008.doc

• **8.04. et 9.04.2008** - Voir Données Faune /Flore (en bas de page)-Passage exceptionnel du Merle à plastron –

http://fr.youtube.com/watch?v=iNch3_EVKgk

• **7.04.2008**. Article paru sur l'Union de ce jour - " **Un collectif en lutte contre le déboisement**"

<http://www.lunion.presse.fr/index.php/cms/13/article/121813/>

L'article proposé par notre collectif a subi l'amputation du passage suivant :

"Avant la vente de son terrain, l'Armée a été amenée à débroussailler et déboiser pour permettre le passage des engins d'analyse du sous sol car elle doit opérer une obligatoire dépollution de toutes

souillures militaires, au delà de toute législation...Elle se trouve ainsi déchargée de toutes atteintes au milieu naturel et de l'abattage des 300 arbres.

Le Collectif ne conteste pas ce principe de précaution mais déplore qu'on ne retrouvera pas la biodiversité préalablement constatée car « le tapis végétal qui jusqu'ici abritait 17 espèces d'orchidées va être mis sérieusement en péril pour ce printemps ».En effet, des opérateurs spécialisés analysent actuellement le sous sol, "engin chenillard" à l'appui.

L'état initial de la biodiversité constatée et évaluée antérieurement par les protecteurs de la Nature sera modifié, l'intérêt faune-flore-milieu naturel sera « relativisé » par ces travaux de dépollution.

A la sous préfecture, les membres du Collectif ont reçu l'assurance qu'ils joueront leurs rôles de tiers consultables dans les concertations qui précèdent légalement toutes procédures de mise en place de projets industriels. « Nous avons obtenu la certitude de l'application formelle du Code de l'Environnement et nous pouvons interpeller les autorités à tous moments» expliquent-ils.

- **5.04.2008 et 6.04.2008**- Sous la pluie, la grêle, observation durant plusieurs heures, sur le terrain, dans ce qu'il reste de la pinède d'un merle à plastron. Sa compagnie n'a pas pu être déterminée fidèlement (2 grives ou 2 femelles?) Ce turdus n'a jamais été observé sur ce site. En général, en France, on distingue 2 populations : la 1^{ère} nicheuse dans les zones de montagne et hivernant en Espagne et au Maroc; la 2^{ème} de passage, venant d'Europe du Nord et pouvant hiverner. La remontée s'observe autour de la mi-avril. En 1982 des groupes de 4 à 10 oiseaux ont été observés. Il faut remonter à 1961 pour prouver la nidification dans les Ardennes primaires.

- **4.04.2008**. Monsieur Laurent MADELINE, maire de Magenta a été élu président de la CCEPC (32 voix + 27 abstentions sur 59).

- **4.04.2008**. Les passereaux se réinstallent dans cette partie de bosquets préservés : Pipits, fauvettes, traquets, pouillots, bruants jaunes, verdiers .../... Aucune trace d'orchis!

- **2.04.2008**. Le blog a été créé le 2.04.2007- En 1 an : Toujours pas de démenti officiel sur la création d'un pôle mécanique sur le champ de manœuvre - Plus de 70 courriers ont été envoyés , messages électroniques++ .../...5 articles sur l'Union + de 3000 signatures sur notre pétition, 41 élus et 15 associations ont signé notre pétition .../...1 rendez-vous avec l'ancien président de la CCEPC, un entretien avec monsieur le Sous Préfet et toujours rien de concret !

- **28.03.2008**. Compte-rendu de la réunion du 21.03.2008, envoyé à Monsieur GIULIANI, Sous Préfet d'Eprenay.. Réunion très conviviale mais très peu d'avancées : Le Ministère de la Défense doit assurer sa mission de Dépollution - Aucune remise en question des 300 arbres abattus - Aucune remarque sur l'écosystème bouleversé et surtout aucune proposition de remise en état du site après sécurisation



[compterenducollecousprefdu21032008.pdf](#)

- **21.03.2008**. Entretien avec monsieur le Sous Préfet d'Eprenay.

- **21.03.2008**. Réponse du CIVC à notre courrier du 20.11.2008. " Aucune information précise n'a été donnée" de la part du Président de la CCEPC au CIVC. Aucun démenti, non plus sur le projet de Pôle mécanique.

civc21032008.pdf

- **19.03.2008**. L'engin est de nouveau opérationnel.

- **18.03.2008**: La chenillette est bloquée en plein milieu du terrain!

Chenille endommagée, côté conducteur !

Quels vont être les effets des passages répétés des chenilles sur la flore naissante ?

- **16.03.2008**: 3027 signataires

• **13.03.2008**: Suite au courrier reçu de la CCEPC, en date du 10 mars 2008: Deux membres du collectif, munis de l'avis de la CADA et du courrier de la CCEPC, se présentent à la mairie de Cuis, pendant les horaires de permanence, pour consulter les documents demandés à la CCEPC et CONSULTABLES en mairie de CUIS, dicit la CCEPC (voir courrier ci-dessous) : Etude d'impact, documents d'urbanisme .../... Excepté, le PLU, ils n'ont pu consulter rien d'autre. La mairie ne possédant aucune autre information !!
rponseccepc10032008.pdf

• **12.03.2008**: Objectif 3000 signatures pour le 21.03.2008. A ce jour, 2954 signataires de notre pétition.

• **10.03.2008** - Réponse de la CCEPC (courrier consultable dans la catégorie réponses).

Elle ne fait allusion qu'à notre 3ème demande (documents d'urbanisme) et nous renvoie sur CUIS pour consultations. Aucune réponse sur l'étude d'impact et sur les documents relatifs aux demandes de subventions .La CADA avait émis 3 avis favorables

- Pour l'étude d'impact : le document est immédiatement communicable au demandeur

.Quant aux demandes de subventions, la CCEPC a répondu à la CADA, qu'aucune demande n'avait été effectuée !!!!!

• **7.03.2008**: 2920 signatures

• **29.02.2008** : 231 signataires de la pétition sur CUIS pour 314 inscrits sur la liste des électeurs. Soit 73.566 % de personnes souhaitant le maintien de cet espace en Zone Naturelle et opposées à tout projet de pôle mécanique.

• **25.02.2008** : Photos prises sur le terrain militaire

• **25.02.2008**: 229 signataires sur CUIS sur 337 inscrits sur les listes électorales.

• **21.02.2008**: Maintenant le Pôle sera de HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE ; il faut laisser les PROMOTEURS de ce pôle TRAVAILLER !!! et pourtant, ce projet n'existe pas ! Ce n'est qu'une IDEE!!
union21022008.pdf

• **19.02.2008** .Distribution d'informations dans les boîtes aux lettres des habitants de CHAVOT et MONTHELON + quelques unes à Epernay SUD.

• **19.02.2008**. union19022008.pdf



Article sur L'Union



[union19022008.pdf](#)

• **Février 2008** -

Nous demandons l'application de l'article L.124.1 du Code de l'environnement et de l'article L.124.3.

"Chapitre IV : Droit d'accès à l'information relative à l'environnement "

" Article L. 124-1 du code de l'environnement

Le droit de toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues, reçues ou établies par les autorités publiques mentionnées à l'article L. 124-3 ou pour leur compte s'exerce dans les conditions définies par les dispositions du titre Ier de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, sous réserve des dispositions du présent chapitre. "

Article L. 124-2 du code de l'environnement

" Est considérée comme information relative à l'environnement au sens du présent chapitre toute information disponible, quel qu'en soit le support, qui a pour objet :

" 1° L'état des éléments de l'environnement, notamment l'air, l'atmosphère, l'eau, le sol, les terres, les paysages, les sites naturels, les zones côtières ou marines et la diversité biologique, ainsi que les interactions entre ces éléments ;

" 2° Les décisions, les activités et les facteurs, notamment les substances, l'énergie, le bruit, les rayonnements, les déchets, les émissions, les déversements et autres rejets, susceptibles d'avoir des incidences sur l'état des éléments visés au 1° ;

" 3° L'état de la santé humaine, la sécurité et les conditions de vie des personnes, les constructions et le patrimoine culturel, dans la mesure où ils sont ou peuvent être altérés par des éléments de l'environnement, des décisions, des activités ou des facteurs mentionnés ci-dessus ;

" 4° Les analyses des coûts et avantages ainsi que les hypothèses économiques utilisées dans le cadre des décisions et activités visées au 2° ;

" 5° Les rapports établis par les autorités publiques ou pour leur compte sur l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement. "

Article L. 124-3 du code de l'environnement

" Toute personne qui en fait la demande reçoit communication des informations relatives à l'environnement détenues par :

" 1° L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics ;

" 2° Les personnes chargées d'une mission de service public en rapport avec l'environnement, dans la mesure où ces informations concernent l'exercice de cette mission.



[union21022008.pdf](#)

• **15.02.2008.** Trois membres du collectif se déplacent à la CCEPC pour obtenir les documents administratifs communicables de plein droit à toute personne qui en fait la demande en application de l'article 2 de la loi du 17.07.1978 .Monsieur LEEMANS est en rendez-vous à l'extérieur. Consigne transmise de ne "communiquer aucune information "dixit la secrétaire. "Une réunion importante aurait lieu la semaine prochaine à ce sujet" !

• **14 février 2008:** Courrier au ministre de l'environnement.

• **13.02.2008:** Appel téléphonique, à la CCEPC, au secrétariat de Monsieur L. LEEMANS: direction générale des services fonctionnels (Aménagement, Développement Territorial et Perspectives) pour obtenir un rendez-vous afin d'avoir accès aux documents déjà demandés par courriers : Etude d'impact sur l'ancien champ de manœuvres; les documents relatifs aux demandes de subventions et à leur obtention ainsi que les cahiers des charges et documents d'urbanisme ...et ce , en application des articles L.124-1 et L.124-3 du code de l'environnement . Le directeur a un planning fort chargé .../... notre demande lui sera communiquée. Monsieur LEEMANS devrait nous recontacter.

• **8.02.2008.** Distribution d'informations dans les boîtes aux lettres des habitants de Cuis

• **7.02.2008.** La salle municipale de Cuis est en travaux, du 9 février au 3 mars 2008.

• **5.02.2008.** Un deuxième membre du collectif se rend à la CCEPC pour consulter les documents concernant le projet de pôle mécanique. Réponse négative.

• **4.02.2008.** Un membre du collectif se rend à la CCEPC pour consulter les dits documents. Réponse négative.

- **2.02.2008.** Une cabane de chantier est installée sur le terrain de manœuvre : l'expertise pyrotechnique va démarrer!
 - **1.02.2008.** La salle municipale de Cuis n'est pas disponible avant le mois de mars pour effectuer une réunion publique d'informations.
 - **1.02.2008** En cette période pré électorale, il n'est plus question de pôle mécanique, mais d'Idées, de pôle de loisirs, de circuits pédagogiques, de gradins recouverts de toitures végétales Le tout avec le label HQUE = Haute Qualité Environnementale.
Monsieur LEROY, maire d'Epernay affirme en Assemblée Générale de comité de quartier que l'étude d'impact est disponible et consultable à la CCEPC.
 - **1.02.2008.** Rendez-vous du maire d'Epernay et candidat aux élections municipales à la CCEPC en présence du président de la Communauté de Communes.
-

- **29.01.2008.** Réponse de Monsieur le Sous-Préfet d'Epernay qui accorde un rendez-vous au collectif le jeudi 20 mars à 14h30
 - **29.01.2008.** La commission d'accès aux documents administratifs répond au collectif et émet 3 avis favorables à la demande de consultation des documents qui s'analysent comme des études environnementales préalables au projet d'installation d'un circuit :
 1. Etude d'impact réalisée par le cabinet d'étude « l'atelier des territoires » en collaboration avec le cabinet « Acouphène » sur le site de l'ancien champ de manœuvres militaires de Cuis
 2. Documents relatifs aux demandes de subventions et à leur obtention concernant la ZAC qui englobe le terrain de manœuvres. Les cahiers des charges ainsi que les documents d'urbanisme qui s'y réfèrent.
 - **25.01.2008.** Des rendez-vous ont été demandés auprès des maires d'Epernay, Pierry, Chouilly, Cramant pour exposer les positions du Collectif quant à ce projet
 - **22 janvier 2008:** Courrier à Monsieur le Sous Préfet pour une demande de rendez-vous
 - **Janvier 2008:** Demandes de rendez-vous auprès des maires d'Epernay, Pierry, Chouilly, Cramant.
 - **5 Janvier 2008:** Distribution d'informations dans les boîtes aux lettres des habitants de Chouilly
-